



Thierry LE PRISE,
Président de la Ligue de Bretagne d'Escrime
La Flouriais
22 130 PLUDUNO
Tél : 06.99.89.19.25

PRIME DE SOUTIEN AUX ACTIONS SCOLAIRES :

A partir de septembre 2011, un club inscrivant un élève ayant participé à un *cycle scolaire déclaré* pourra bénéficier d'une aide égale au montant de la licence 2011-2012 soit 50.50 €.

L'accès à cette aide est conditionné à :

- ▶ L'envoi à la ligue des dates de cours et de la convention liant le club et l'école avant la fin de la session.
- ▶ L'envoi à la ligue des listes d'élèves participants aux cycles, signées par la direction de l'école avant la fin de la session.
- ▶ L'organisation de rencontres inter - classes ou inter-écoles pour les élèves volontaires. La ligue peut y apporter son aide technique et matérielle.

CLUB :

Président :

Je sollicite l'aide financière aux actions scolaires au titre de l'inscription des élèves suivants au club ; élèves n'ayant jamais été licenciés auparavant.

| NOM | Prénom | Date de naissance | Colonne réservée à la ligue |
|-----|--------|-------------------|--------------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | Total du chèque ligue au club: |

Date.....

Signature :

N.B Cette prime est cumulable avec la prime de croissance.